

Pendant plusieurs années au cours de la guerre, le Ministère des Pêcheries a versé des subventions pour aider à la construction d'additions nécessaires aux flottes de pêche. En vertu de ce programme il s'est construit quelque vingt bateaux du type pinasse à seine sur la côte du Pacifique et un plus petit nombre de chalutiers dans les provinces de l'Atlantique. Le programme des subventions fonctionne encore sur le littoral de l'Atlantique. Pour aider les pêcheurs de l'Atlantique à appliquer les méthodes de pêche perfectionnées, le Ministère a construit un palangrier d'expérimentation et l'a mis en opération il y a environ un an. Ce travail se continue; la pêche explorative au flétan sur le littoral de l'Atlantique, où elle ne s'était pas pratiquée jusqu'ici, reçoit une attention spéciale.

Pour des raisons de défense la radiodiffusion de rapports météorologiques spéciaux pour les pêcheurs a dû être discontinuée durant la guerre, mais ce service a maintenant été repris et étendu dans les régions appropriées. Les rapports et les prévisions météorologiques, préparés par le Service météorologique fédéral, sont radiodiffusés plusieurs fois par jour aux heures les plus susceptibles d'aider efficacement aux pêcheurs. Les émissions se font des postes de la Société Radio-Canada qui desservent les régions de pêche concernées, et les renseignements qu'elles renferment sont également à la disposition des autres postes pour radiodiffusion.

En donnant des causeries sur la valeur nutritive des aliments poissonniers canadiens, en faisant des démonstrations sur les méthodes de cuisson du poisson, le Ministère, grâce à son programme de causeries-démonstrations, fournit une aide indirecte mais utile aux pêcheurs en concourant à faire augmenter la demande de leurs produits. Le programme se poursuit depuis quelques années.

Primes de pêche.—Des primes annuelles sont versées aux pêcheurs et aux propriétaires de bateaux et navires de pêche sur le littoral de l'Atlantique moyennant des conditions prescrites. La prime représente l'intérêt sur le montant attribué par la sentence arbitrale de Halifax; elle a été établie sous l'empire de lois pour aider au développement des pêcheries maritimes et à la construction de bateaux et navires de pêche (45 Vict., c. 18, adopté en 1882, et 54-55 Vict., c. 42, adopté en 1891).

1.—Primes payées par le Gouvernement aux pêcheurs, par province, 1943 et 1944

Province	Primes versées		Montant des primes versées ¹	
	1943	1944	1943	1944
	nomb.	nomb.	\$	\$
Ile du Prince-Edouard.....	1,280	1,226	10,346	9,565
Nouvelle-Ecosse.....	8,581	8,766	76,373	76,015
Nouveau-Brunswick.....	2,253	2,371	20,886	21,339
Québec.....	6,344	7,346	51,794	51,311
Totaux.....	18,458	19,709	159,399	158,230

¹ Comprend les paiements aux propriétaires de navires et bateaux.

Recherches scientifiques.—La Commission des recherches, autrefois connue sous le nom de Commission biologique du Canada, relève du Ministre des Pêcheries et est en effet la division scientifique du Ministère. Elle dirige six stations permanentes de recherches sur les pêcheries dans différentes parties du pays et une ou deux sous-stations. Le personnel des savants et des techniciens consacrent tout leur temps aux problèmes des pêcheries canadiennes. Il est fait mention des recherches sur les pêcheries dans un article spécial sur les recherches scientifiques et industrielles, qui paraît aux pp. 1024-1028 de l'Annuaire de 1940.